



Le 6 juillet 2016

T.GROSJEAN Président

SIVENS : TROP TARD POUR LES ZONES HUMIDES ! ET POUR SAÔNEOR, TROP TOT ?

Le 1^{er} juillet, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé les 3 arrêtés préfectoraux qui avaient permis le démarrage des travaux sur le site du Testet : celui de la déclaration d'utilité publique, celui de l'autorisation de défrichement, celui de la dérogation à la destruction d'espèces protégées...L'Etat a été condamné à dédommager les associations requérantes. Une victoire au goût amer : Rémi FRAISSE est mort (cf Reporterre), et les 2/3 des zones humides convoitées pas la FNSEA détruites.

Le projet initial avait été abandonné fin 2015 grâce à la mobilisation conjointe des associations de protection de la nature et des zadistes. Les hors-la-loi étaient en face, protégés par les forces de l'ordre.

Le projet, comme l'avaient déjà démontré toutes les études, et que confirme la justice, était disproportionné en rapport à son utilité publique, les mesures « compensatoires » étaient notoirement insuffisantes et la destruction des espèces non justifiée...Enfin, le projet n'était pas conforme au SDAGE.

On retrouvera sans difficulté les mêmes ingrédients dans plusieurs projets de destruction de zones humides combattus par la CAPEN en Saône & Loire, pour lesquels des procédures judiciaires ont été ou seront engagées : le supermarché flottant de ST GENGOUX ; le projet de Center Parcs au Rousset ; ...et SAÔNEOR. On comprendra aussi pourquoi la CAPEN soutient la lutte à Notre Dame des Landes comme celles contre les grands projets inutiles gaspillant des milliards d'argent public.

Pour **SAÔNEOR**, ses promoteurs (Conseil Départemental et Gd Chalon) veulent commencer les travaux en ce mois de juillet, sans que la justice ait tranché. Ils savent qu'ils ne sont pas dans les clous et que la lenteur de la justice fait leur jeu. L'institution judiciaire n'est pas en cause : elle travaille avec les moyens qui lui sont alloués, dérisoires au regard des besoins, honteux pour un Etat de droit, démocratique.

L'environnement fera les frais de cette politique de gribouille. Comme l'ont démontré les récents épisodes pluvieux, voués à se répéter, ce sont les contribuables et riverains qui

seront les payeurs. L'impact économique de l'addition des conséquences de ce mépris de l'environnement et des lois se comptera en millions d'euros. La compassion est hypocrite quand la gabegie perdure.

Nos associations le disent encore et le répètent : nous ne faisons que demander le respect et l'application des lois existantes dans un pays démocratique, celles que les gouvernements successifs tentent de détricoter.

T.GROSJEAN

Liens utiles :

- Site de la CAPEN 71 (crues, inondations, zones humides, etc) : www.capen71.org
- Site de REPORTERRE : <https://reporterre.net>
- Site de l'Agence de l'eau (SDAGE RM) : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

